

All'ornatissimo sig. Di Fiore: ricerca stendhaliana

par André Doyon et Yves de Perre

Il est hors de doute que l'ami le plus solide que Stendhal ait eu, pendant les vingt dernières années de sa vie — à l'heure où l'on ne s'en fait plus guère — c'est le Napolitain Domenico Di Fiore.

C'est pourquoi nous nous sentons intéressés avec particulièrement à ce personnage original et d'une nature exceptionnelle. Avant nous, Benedetto Croce lui avait consacré, dès 1919, une notice utile, assez bien documentée, mais déjà ancienne et, d'ailleurs, complétée plus tard sur des notes manuscrites exactes de Mariano D'Ayala. Henri Martineau n'a fait que résumer ces messes, en y joignant le fruit des recherches de François Michel.

C'est assez dire qu'il restait suffisamment de « coins d'ombre » pour que nous fussions tentés de les éclairer. Mais, dans le cadre d'une courte communication, il ne saurait être question de déballer devant vous tous nos trésors, mais simplement de les indiquer assez brièvement.

D'abord et contrairement à ce qu'ont écrit Benedetto Croce et tous les commentateurs qui l'ont suivi, notre homme ne s'appelait pas Domenico Fiore, mais bien Domenico-Giuseppe Di Fiore. Cette question de particule a, certes, beaucoup moins d'importance en Italie qu'en France, mais partout l'état-civil doit être scrupuleusement respecté. De plus, la date du 15 novembre 1769, que Croce a donnée pour sa naissance, est également inexacte. Di Fiore est né à Cesa, diocèse d'Avella, le 13 novembre 1769; le 15 étant la date de son baptême en l'église S. Cesario de Cesa. Minces détails, peut-être, mais qu'il importait cependant de vérifier et que nous devons à la gentillesse de notre ami napolitain Adèle D'Avino, aujourd'hui Mme Alberto Catena.

Sa carrière de paglierista (avocat plaidant) à Naples, ainsi que son rôle administratif et politique dans l'éphémère République partenopeenne sont suffisamment connus pour que nous n'y reviennent pas.

Exilé la chute de la République, le 1^{er} août 1799, Di Fiore débarqua à Marseille, où sa parfaite connaissance du français lui permet d'obtenir un emploi dans une maison d'éducation. Vers la fin de décembre, tous les réfugiés napolitains furent dirigés sur Bourg-en-Bresse, où l'on s'occupait de former une Légion italique. Plus favorisé que ses camarades, Di Fiore fut autorisé à se rendre à Paris, où il arriva le 6 mars 1800. Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, le nomma professeur au Prytanée de Lyon. Mais ces établissements n'ayant eu que peu de durée, le sénateur Abrial songea à l'utiliser dans la réorganisation judiciaire du Piémont. La chose n'eut malheureusement pas de suite et Di Fiore dut se contenter de percevoir l'allocation journalière de 75 centimes accordée aux réfugiés italiens.

Ainsi fut-il heureux d'accepter une place de secrétaire chez sa compatriote, la princesse de Belmonte, qui lui valut le vivre et le couvert à l'hôtel de Brémie, qu'elle occupait, 334 rue Saint-Honoré, plus peut-être quelques émoluments et la possibilité de continuer les traductions auxquelles il se livrait.

Cette grande dame, Clara Spindilli (1739-1823), fille de Teodoro Spinelli, duc d'Acquara, était veuve d'Antonio Pignatelli, prince de Belmonte, depuis 1794. D'abord farialement royaliste et anti-jacobin, Mme de Belmonte s'était jetée avec le même enthousiasme dans les joies nouvelle de la République, qui lui valurent l'exil. Faute de mieux, les fractions politiques faisaient vibrer son cœur orangéaire.

Dans le sillage de la princesse de Belmonte, Di Fiore sortit beaucoup, rencontra beaucoup de monde et naturellement un des neveux de sa patronne, Guglielmo Pignatelli, prince de Moliterno (1772-1848), ancien et brillant officier de cavalerie, qui habitait au 16 de l'allée des Veuves, aux Champs-Elysées, et venait d'épouser une Irlandaise de trente-deux ans, Dorinda Astrea, veuve Newman.

D'après la correspondance du marquis Del Gallo, ambassadeur de Naples à Paris, étudiée par Benedetto Croce, comme aussi par les volumineux dossiers que nous avons consultés aux Archives Nationales à Paris, il est absolument certain que Moliterno avait bel et bien fomenté le projet de livrer le port de Naples aux Anglais. Arrêté par la police à Calais, avec Mme Newman, au moment où ils s'embarquaient pour Douvres, Moliterno fut incarcéré au Temple, le 27 septembre 1802. Ses complices, Belpiù, un ancien officier, qui lui servait de chef d'état-major, et Di Fiore, chef de sa correspondance, l'y rejoignirent bientôt.

Di Fiore jous assz habilement l'innocent, prétendant n'être que le secrétaire de Marc de Belmondo et ne pas être au courant des agissements de son neveu Moliterno. Le conseiller d'Etat Thibaudet, les ayant fait mettre au secret, fit parler les uns et les autres, et aussi quelques comparses. Il acquit bien vite la conviction que tous ces gens se tenaient et qu'il importait au bien public de les tenir sous clé.

Après onze mois de détention, Moliterno et Di Fiore furent élargis du Temple, le 28 août 1803, et envoyés, peu après, le premier à Charolles, le second à Châblis, sous la haute surveillance respective des services de M. de Roquoy, préfet de Saône-et-Loire, et de M. Rougier de La Bergerie — vieille connaissance stendhalienne — préfet de l'Yonne. En novembre 1805, Moliterno esquifit son bas et, passant par la Suisse, se réfugia en Allemagne, où il continua ses menées subversives.

Sagement et pavement installé à Châblis — ville renommée pour ses vins — Di Fiore, bien accé, fut sur le point d'être autorisé à rentrer à Naples, mais les nouveaux agissements de Moliterno, avec qui il avait cependant perdu tout contact, firent rapporter cette mesure. Châblis n'offrait pour lui aucune ressource. En vain demanda-t-il, à maintes reprises, un changement de résidence pour trouver un emploi en rapport avec ses capacités. En mars 1806, Rougier de La Bergerie, qui l'appréciait, l'autorisa enfin à venir s'installer à Auxerre, chef-lieu du département.

D'après Mariano D'Ayala, Di Fiore aurait alors écrit des « feuillets » pour une célèbre gazette parisienne. Mme de Saël en aurait été tellement enchantée qu'elle désira le connaître personnellement et le présenter au ministre. Nous n'avons pas encore pu élucider la chose — les feuillets de l'époque n'étant jamais signés — mais elle est d'autant plus vraisemblable que c'est en ce temple-là que Mme de Saël, autorisée par la police impériale à résider en France, mais à quarante lieues de Paris, vint s'installer, avec sa cour habilleuse, au château de Vincelle, que le banquier Riedermeier avait mis à sa disposition, à trois lieues au sud d'Auxerre, le 22 avril 1806.

Parmi les nombreuses suppliques adressées par Di Fiore au ministère de la Police, plusieurs concernent un voyage qu'il désirait faire à Paris, d'abord pour y conclure quelques arrangements financiers et, surtout, pour tenter d'y publier un manuscrit qu'il possédait sur les fouilles exécutées à Capri par le chevalier de Haugrave, « antiqueman allemand », et dont les nombreuses planches qui devaient illustrer ne

pouvoient être gravées qu'à Paris. Nous ignorons, d'ailleurs, si ce projet se réalisa.

Le 22 septembre 1806 lui fut enfin accordée l'autorisation d'aller passer quinze jours à Paris, où il arriva le 28 et se logea au 10 de la rue de Savoie, à deux pas du quai des Grands-Augustins. Ici se place un incident tragique, qui éclaire d'un jour curieux la vie assez ternie de Di Fiore, pendant son séjour de deux ans et demi à Châblis, à trente ans par jour.

Le 25 octobre, un quidam envoie d'Auxerre au ministre de la Police général à Paris une lettre anonyme de dénonciation contre Di Fiore:

« Connaissez Vous Excellence peut-être laisser Di Fiore en liberté ?

L'Empereur n'a pas de plus grand ennemi, le gouvernement de conspirateur plus cruel et plus adroit, la société d'honneur plus immoral et plus dangereuse.

Il entretient des correspondances secrètes à Naples avec les ennemis de l'Etat, par des moyens qui échappent à l'œil de la Police.

Il a fait, dans le pays, le malheur de vingt familles. Deux femmes avortées, une mère de quatre enfants (Mme Moruy) folle depuis un an, sont les moins de ses crimes.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute considération, Auxerre, 25 octobre 1806 ».

Les incriminations politiques sont certainement inventées de toutes pièces par un mari jaloux et probablement trompé. Mais, pour le reste, c'est autre chose... Nous avons pu vérifier que Mme Monnet, née Marguerite-Françoise de Villers, alors âgée de trente-neuf ans, était bien mère de quatre enfants: Hippolyte, né en 1799; Palmyre en 1800; Olympe en 1802; et Aricie en 1805; cette dernière, d'après les dates, pouvant être l'œuvre de Di Fiore. De plus, Mme Monnet, « atteinte de démentie », était sauvée à Paris et la préfecture de Police l'avait placée en traitement à l'hospice de la Salpêtrière, en 1806, pendant quatre mois.

Dès réception de la lettre anonyme, la police ne fit qu'un saut rue de Savoie, où elle constata que Di Fiore, autorisé à quinze jours seulement, était là depuis un mois. Une active correspondance s'établit entre le ministère et la préfecture de l'Yonne. Rougier de La Bergerie tomba des nues. On le pressa de répondre. D'après lui, Di Fiore « avait commencé ici une liaison qu'il importe de rompre ». Il faut « le placer hors du département ». Il précise, quelques jours plus tard, qu'il s'agit

« du sieur Miclin et de sa femme, née Maure, fort peu disposés en faveur du gouvernement ». Ce qui frôle le plus notre préfet — qui d'ailleurs se trompe, à moins qu'il ne s'agisse d'une autre liaison — c'est qu'il ne soit rien de précis, sinon que Di Fiore lui a caché cette liaison et qu'il ne l'a connue qu'après son départ.

La conséquence de l'aventure, c'est que, désormais, Di Fiore est assigné à résidence à Dijon et que, le 12 novembre 1806, on lui remet un passeport pour se rendre en cette ville, via Troyes, sous trois jours.

Di Fiore ne quitte cependant Paris que le 21. Il a eu tout le temps de réfléchir à cette affaire et de se convaincre que l'auteur de la lettre anonyme ne peut être que son bon ami Jean-Baptiste-Edme Monnet, de Châblis, le mari de la folle.

Ainsi, ne tenant aucun compte des instructions de son passeport, il repasse par Auxerre, où il convoque le mari jaloux chez son hôte, M. Frelon. Devant plusieurs témoins s'en suit une scène héroï-comique dont Monnet sortira repérant ce pécuniaire. Le 27 novembre, de l'Hôtel de la Cloche, à Dijon, où il est descendu, Di Fiore écrit une bien amusante lettre au préfet Rousier de La Bergerie pour lui contez toute l'affaire, avec de nombreux détails.

Son transfert à Dijon aura pour Di Fiore d'heureuses et lointaines conséquences par la connaissance qu'il y fera du comte Molé, préfet de la Côte-d'Or dès la fin de 1807, et du général baron Fresia, commandant la 18^e Division militaire. Tous deux s'intéresseront vivement à lui.

Maurice-Ignace Fresia, baron d'Oglanico et de l'Empire, né à Saluces en 1746, mort à Paris en 1826, général de division dès 1807, assura le commandement, à Dijon, de la 18^e Division militaire du 28 octobre 1808 au 4 avril 1809. À cette date, il est mis à la disposition de la Grande Duchesse de Toscane. Le 11 avril, il fait parti au ministre de la Police de son intention d'emmener avec lui Di Fiore, comme secrétaire, et lui demande la levée de la surveillance et l'établissement d'un passeport. Cette demande est transmise en chaudement recommandée par Molé. Le 27, le ministre décide de séparer Di Fiore de sa surveillance à Dijon et de l'envoyer à suivre le général Fresia en Toscane. Le 13 juillet 1809, la municipalité de Dijon lui délivre un passeport pour Florence. Il part le 14.

Mais, arrivé à Florence, nous savons par une note adressée au ministre de la Guerre, que le général Fresia « n'est pas content de

son poste car, après avoir commandé à Dijon la 18^e Division militaire, qui comprenait cinq départements, la Grande Duchesse l'a nommé commandant du Dépôt de l'Arno, ce qui ne saurait convenir à son grade ».

Ainsi le nomme-t-on, vers la fin de l'année 1809, commandant de la 4^e Division militaire du Royaume d'Italie, à Bologne, commandement qu'il exercera pendant les années 1810, 1811 et 1812.

Nous savions que Di Fiore l'avait accompagné ou rejoint à Florence. Nous savons également certains qu'il l'a suivi à Bologne. C'est, en effet, de la qualité de « propriétaire à Bologne, Royaume d'Italie » que Di Fiore se parle, le 28 août 1812, lors de son mariage et c'est une des raisons qui nous ont fait penser que les aventures de ce frasco-napolitain pouvaient intéresser la ville de Bologne, où il a résidé pendant plus de deux ans. Nous serions, d'ailleurs, reconnaissants aux érudits bolosans s'ils voulraient bien se pencher sur le séjour de Di Fiore en leur ville, entre 1810 et 1812.

C'est sans doute à Dijon — avant 1809 et avant son voyage — que Di Fiore avait dû faire la connaissance de Gabrielle Moïse. Fille d'un maître de forges, Gabrielle Moïse était née à Essuyer (Côte-d'Or), le 15 mai 1771. Elle avait épousé, en premières noces, à Blagny-sur-Vingeanne, où ses parents avaient une propriété, le 20 novembre 1793, Edme-Germain Gilleminot, qui mourut le 13 juin 1810, à Bruxelles, où il était directeur des Dornelles.

C'est également à Blagny-sur-Vingeanne que fut célébré, le 28 août 1812, le mariage de Di Fiore et de Gabrielle Moïse, veuve Gilleminot, âgée de quarante-et-un ans, mère d'un garçon de dix-huit ans et d'une fille de douze. La cérémonie religieuse eut lieu, le même jour, dans l'église voisine d'Orilly.

Il est à présumer que Di Fiore avait quitté son poste auprès du général Fresia aussitôt après la publication des bans de son mariage, qui fut faite à Bologne, les 22 et 29 mars 1812, cinq mois avant la célébration du mariage. Nous ne savons plus rien du mariage Di Fiore jusqu'en 1814. Cette année-là, nous avons retrouvé trace d'un passeport délivré à Di Fiore, le 14 novembre, pour Bruxelles, où il allait, sans doute, s'occuper des insolts que sa femme y avait laissés.

Enfin, par Ordinance royale du 6 décembre 1814, Louis XVIII accordait à Di Fiore des « Lettres déclaratives de naturalité », qui lui furent transmises par la Chancellerie le 22 février 1815.

Dès 1815, d'après les recherches de François Michel, publiées par Henri Martineau, le comte Molé faisait entrer Di Fiore, à Paris, dans les services des Ponts et Chaussées. Il devait y servir quinze ans.

Le 26 octobre 1820, nous retrouvons Di Fiore à Paris, à l'église Saint-Louis d'Antin, où il assiste, avec sa femme, au mariage de sa belle-fille Céarine Guilleminot (1800-1862) avec le colonel de Limouzin de Saint-Michel (1779-1843), qui ne tardera pas à devenir général.

Par contre, à la Madeleine, le 13 juillet 1822, ni lui ni sa femme n'assistent au mariage un peu précipité de son beau-fils, Théodore Guilleminot avec sa cousine Éphémie Moïse, *attenués argenteaux cœurs austères et gâtés par eur expatriation*...

Il semble, d'ailleurs, qu'à partir de cette époque, une séparation de fait se soit installée entre M. et Mme Di Fiore, sans qu'aucun acte ne soit cependant intervenu pour modifier leur communauté de biens. Mme Di Fiore partageait son temps entre sa propriété de Blagny-sur-Vingeanne et sa maison de la rue Saint-Philibert, à Dijon, où elle mourut, le 16 juin 1852.

Quant à Di Fiore, il quitta, en 1822, le n° 12 de la rue Joubert, où il habitait avec sa femme, pour s'installer 26 rue Feydeau accompagné d'une servante, Marie-Thérèse Vizard (1792-1860), à laquelle son testament nous le montre fort attaché.

Lorsqu'il fit sa retraite, en 1831, Di Fiore vécut pendant quarante ans 10 boulevard Montmartre, puis passa deux ans 8 rue Taitbout, et enfin s'installa au 24 du boulevard Poissonnière, où il mourut, le 1er novembre 1848, à près de quatre-vingts ans.

À la veille de subir l'opération de la paracancérose, à l'Hôpital de la Pitié, par le chirurgien Michon, Di Fiore rédigea un testament holographique, le 3 février 1848, par lequel il institua légataire universelle sa sœur ainée Gabrielle Di Fiore, demeurant à Cesa, lui substituant au besoin sa sœur cadette Céarine Di Fiore, ou sa sœur Antonia, veuve de Carlo Rosano, leur recommandant « de secourir les autres sœurs qui sont dans le besoin ».

Mme Di Fiore se voit gratifier du huitième de ce qui pourrait revenir à son mari de leur communauté légale.

« Je lègue à ma domestique Thérèse Vizard l'usufruit d'une rente viagière de la somme annuelle de deux mille francs. Cette rente de deux mille francs sera acquise à l'aide de l'argent, titres et valeurs qu'on trouvera dans ma succession et constatera dans une inscription à 5% sur

le Grand Livre de la Dette publique française, qui sera pris au nom de la dite Thérèse Vizard et qu'elle conservera entre ses mains et dont elle ne jouira cependant que pour l'osévrat sa vie durant. À la mort de la dite Thérèse Vizard, la rente dont il est question sera acquise, en propriété en usufruit, moitié à Madame veuve de Saint-Michel, née Céarine Guilleminot, ma belle-fille, l'autre moitié à mes sœurs, dans l'ordre que j'ai établi plus haut en les nommant mes héritières.

« Je lègue aussi à ma domestique Thérèse Vizard le mobilier qui se trouvera dans l'appartement où j'habite. J'entrâns par mobilier le linge de toute espèce, tant pour mon propre usage que pour celui de la maison, tous les meubles meublans, le peu d'argenterie qu'on y trouvera, qui d'ailleurs lui appartiennent presque en entier, l'ayant apportée lorsqu'elle entra à mon service. Si je n'étais pas que ma reconnaissance, je laisserais tout ce dont la loi me permet de disposer à cette bonne et excellente fille, qui m'a servi avec affection, dévouement depuis vingt-six ans.

« Je prie Monsieur le Baron de Frédiani de bien vouloir être mon exécuteur testamentaire et d'accepter comme une marque de mon souvenir un bijou ou un meuble quelconque, à son choix, de la valeur de quatre à cinq cents francs ».

Le baron Michele Chiesanda de Frédiani, ancien exilé napoléonien lui aussi, était, depuis l'établissement de la République de 48, chargé d'affaires de Naples à Paris, où il habitait dans le même immeuble que Di Fiore.

Le 18 janvier 1849, à la requête du baron de Frédiani, le notaire Arsène Arnoux-Thiéville vint procéder à l'inventaire après décès de Di Fiore, en présence d'un avocat parisien chargé de la procuration de Mme Di Fiore, d'Antoine Mastropaoletti, fils d'Angèle Di Fiore, chargé des intérêts de sa sœur Gabriele Di Fiore, et de Marie-Thérèse Vizard. Nous réservons l'étude de cet acte intéressant pour une prochaine publication. Qu'il nous suffise de dire ici que Di Fiore jouissait d'un intérieur confortable et disposait pour vivre d'environ 13.000 francs de rente.

Une note, encore énigmatique, figure au supplément de cet inventaire : « Il est réglé (à la succession) par M. (Romain) Colomb, ami de M. Di Fiore, administrateur aux Messageries nationales, la somme de 16.707,50 avec les intérêts ». Nous n'ignorons pas les relations amicales

que Di Fiore entretenait avec le cousin de Béyle, mais l'importance de ce prêt incouporé nous laisse perplexes.

L'inventaire des « papiers » de Di Fiore nous a été jusqu'ici d'une certaine utilité, mais nous n'y avons hélas! pas trouvé ce que nous espérions.

Par deux fois, Stendhal a poussé Di Fiore sinon à écrire ses mémoires, du moins à réunir ses souvenirs. De Civita-Vexchia, le 14 septembre 1831, il lui écrit : « Prenez un crayon qui, quatre fois la semaine, viendra chez vous, de midi à deux heures. Ecrivez l'histoire de ce qui se passait dans votre cœur, quand votre maîtresse vous souriait de coquilles [...], sans avoir l'air d'y songer. Après avoir écrit trois fois, les faits vous reviendront en foule, vous *revivrez*. » Quelques mois plus tard, sachant que son ami venait de prendre sa retraite et volontant le sauver de l'ennui, Stendhal revient à la charge. Le 14 janvier 1832, il écrit de Naples : « Dictez-vous à une jeune femme de chambre l'histoire sincère de votre vie de juglares à Naples. Plus votre conspiration pour livrer le port de Naples aux Anglais de concert avec Mme de Belnoire; plus la vente des bonbons à l'empreinte de Saint-Pierre, plus l'arrivée à (Chiblis) avec dis-lui sous et enfin la délicieuse histoire des pestes de coquilles ».

Hélas! la femme de chambre n'était pas jeune; à la retraite de son maître, Marie-Thérèse Vlaard — que Béyle a pu connaître — avait quarante ans et son écriture n'éclat pas celle d'une bonne secrétaire. Il faut nous faire une raison: il est dit trop beau que Di Fiore ait écrit des *Récordi d'Egotismo* et quelqu'un d'autre les aurait déjà trouvés!

Roman et nouvelle. La différence structurale entre la forme longue et la forme courte chez Stendhal

par Hans Roll-Johansen

On pourrait commencer par diviser les œuvres de fiction de Stendhal en deux groupes: celui où Stendhal a suivi assidûment un modèle, et celui où il s'est laissé aller à son imagination.

Les *Céroproches italiens* appartiennent au premier groupe. Il est logique et de fait que ce groupe se distingue radicalement, du point de vue structural, du groupe où l'imagination créatrice de Stendhal s'est déroulé libre cours. Dans ce dernier groupe les œuvres se ressemblent plus ou moins. Je me limiterai donc au groupe des œuvres typiquement stendhaliennes, sans prétendre pour autant que toutes les œuvres typiquement stendhaliennes sont identiques du point de vue structural. Seule une mauvaise méthode structurale y verrait l'identité. Il y a évidemment des analogies et des différences. Ce qui compte, c'est l'équilibre entre analogies et différences.

Pour rendre compte des analogies et des différences d'une manière peu nauséeante, je voudrais introduire trois facteurs distinctifs: 1^e La nature des forces en jeu, 2^e L'univers des personnages, 3^e L'espace.

Je me limiterai ici encore à faire la comparaison entre trois œuvres de longueur différente: *Le Rouge et le Noir*, *Armance* et *Vavini*. Il s'agit là d'œuvres composées à la même époque et qui sont faites plus ou moins sur le même moule. Henri Martineau a été tenté de regarder *Vavini* comme un chronique italienne, mais on sait que cette nouvelle n'appartient plus à ce groupe depuis que M. Del Litto l'en a dissociée, dissociation que j'ajoute d'ailleurs l'analyse structurelle.

D'abord quelques mots sur le premier facteur distinctif, *les forces*.

En richissant autant que possible les forces actives dans les romans et nouvelles de Stendhal, on peut relever trois forces fondamentales: *le sentiment*, *la raison* et *les forces sociales*.